

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 2 - Architecte



#### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à :

<https://www.cadre21.org/membres/>

Date d'obtention : 2021-11-29 15:02:52

## Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1-Réception de l'information de la part de la victime ou témoins ou instigateur

2- Rencontre de cette personne + formulaire SEXTO

3-Rencontrer toutes les personnes impliqués en faisant remplir formulaire SEXTO et en confisquant le téléphone des personnes susceptibles d'avoir des images.

4-Si juge que l'acte est malveillant, prévenir la police le plus rapidement possible et ne pas remplir le formulaire avec instigateur. Simplement confisquer son téléphone + l'informer de la situation.

5- Dans tous les cas ou il y a image et répercussion dans le milieu scolaire, la police est avisée et fera une rencontre avec les jeunes. Plus souvent, ce sera des rencontres de sensibilisation avec la victime et ou l'instigateur.

7- L'école offre du support à tous.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il peut y avoir plusieurs variables à prendre en compte qui peuvent influencer nos choix d'action (mineurs vs majeurs, intentions, collaboration ou non, impact dans le milieu scolaire). Par contre, dans tous les cas, nous devons faire remplir un formulaire SEXTO pour avoir accès à l'information clairement et objectivement, pour ensuite orienter nos choix d'intervention.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape la plus délicate est celle où l'on doit juger de l'intention de l'instigateur. Cela peut avoir un effet sur la propagation de la photo et sur les répercussions qu'aura la victime. L'orientation de l'intervention sera différente selon cette intention et on veut éviter de faire passer un questionnaire à un acte malveillant, qui gênerait possiblement l'enquête par la suite.